

9 mesures pour les écoles de Seine-Saint-Denis

Bilan 2014-2016

Dossier de presse



Le mercredi 19 novembre 2014, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présentait des mesures spécifiques pour les écoles de Seine-Saint-Denis. Deux ans plus tard, la ministre annonce la reconduction du concours exceptionnel pour l'académie de Créteil et dresse le bilan de ces neuf mesures.

Mesure n° 1 : 500 postes supplémentaires d'ici 2017

✓ Engagement tenu

1066 postes ont été créés depuis 2012 en Seine-Saint-Denis, une augmentation de 11 %, 503 postes supplémentaires sur la seule rentrée 2016.

Depuis 2012, 267 emplois ont été créés pour renforcer les moyens de remplacement dans les secteurs les moins bien couverts ; pour renforcer le dispositif « plus de maîtres que de classes », 243 emplois ont été créés. Enfin, à la rentrée 2016, 20 dispositifs de toute petite section ont été ouverts pour accueillir des enfants de moins de trois ans, et ainsi développer leur scolarisation.

Mesure n° 2 : + 13 réseaux d'éducation prioritaire

✓ Engagement tenu

Avec la réforme de l'éducation prioritaire menée en 2014 et entrée en vigueur à la rentrée 2015, 78 collèges (62% des collèges) et 525 écoles du département (64%) bénéficient de ce statut.

La nouvelle éducation prioritaire a des effets très concrets sur l'encadrement des élèves. Ainsi, à la rentrée 2016, en éducation prioritaire en Seine-Saint-Denis,

- les élèves de maternelle sont en moyenne 25 par classe, contre 27 dans les classes hors éducation prioritaire,
- les élèves d'élémentaire sont en moyenne 23 par classe contre 25 dans les classes hors éducation prioritaire.

Passant de 5,22 professeurs pour 100 élèves en 2012-2013, ils sont à présent 5,50 professeurs pour 100 élèves en 2016-2017. La brigade de remplacement REP+ est passée de 95 à 115 emplois (+ 20 emplois) en 2016. Enfin, l'indemnité d'un enseignant en éducation prioritaire a été revalorisée de 50% en REP (1 734 €) et de 100% en REP+ (2 312 €).

Mesure n° 3 : 1685 postes ouverts pour le concours 2015 dans l'Académie de Créteil

✓ Engagement tenu

En 2015, le nombre de poste offerts au concours de professeur des écoles dans l'Académie de Créteil était de 2185 (1 685 au concours principal, 500 au concours supplémentaire) et de 2 300 postes (1 800 au concours principal, 500 au concours supplémentaire) en 2016, quand il était de 850 en 2012. Le nombre de candidats n'a cessé de croître également, s'élevant à 6 171 en 2016.

Mesure n°4 : un concours supplémentaire en 2015 pour l'Académie de Créteil

✓ Engagement tenu

En 2015, ce sont 500 postes qui ont été ouverts aux mêmes exigences que le concours habituel. Ce concours exceptionnel a été reconduit en 2016 et le sera à nouveau pour 2017. 9 069 candidats se sont inscrits à la session 2016, dont plus de la moitié provenaient d'Île-de-France, afin de pourvoir les 500 postes offerts dans l'Académie de Créteil.

Mesure n°5 : une formation en alternance dès le master 1 à l'ESPE de Créteil

✓ Engagement tenu

À la rentrée 2015, l'ESPE de Créteil a expérimenté un M1 MEEF en alternance (1/3 temps en situation professionnelle et 2/3 en formation au sein de l'ESPE). Ce M1 a été ouvert pour des candidats aux fonctions de professeurs des écoles. Les jeunes de la première promotion, composée de 103 étudiants, ont tous validé leur M1, quand ils sont 67% non-alternants à l'avoir fait. Ils sont 80,6% à être lauréats du concours, contre 72% pour les M1 non-alternants au sein de l'ESPE de Créteil, et 56% pour les candidats hors ESPE. À titre de comparaison, la moyenne nationale de réussite au concours est de l'ordre de 50 % pour les étudiants ESPE et 37.8 % pour l'ensemble des candidats. **Face à cette réussite, cette expérimentation a donc été étendue à Versailles, Amiens et Reims.**

Mesure n°6 : une meilleure formation, un meilleur accompagnement des contractuels

↻ En cours

Une semaine de formation avant la rentrée scolaire, ainsi que des formations tout au long de l'année, ont permis d'améliorer l'accompagnement des contractuels. De la même façon, les contractuels sont accompagnés au quotidien par les équipes de circonscription et peuvent s'appuyer sur les ressources pédagogiques en ligne. En Seine-Saint-Denis, 595 personnels contractuels ont été recrutés pour l'année scolaire 2014-2015, et 495 pour l'année scolaire 2015-2016. Pour cette rentrée scolaire, ils sont 430 contractuels à avoir été embauchés.

Mesure n°7 : à partir de 2016, un concours spécifique pour encourager les contractuels à devenir enseignants

↻ En cours

Ce concours, qui avait fait l'objet d'un projet de décret en 2015 adressé pour avis au ministère de la Fonction publique, n'a pas pu être mis en place à ce stade, les conditions juridiques n'étant pas réunies. **Le projet sera relancé sur la base de nouvelles dispositions que le projet de loi Egalité - Citoyenneté, en cours d'examen au Parlement, prévoit d'introduire dans le statut général des fonctionnaires.**

Mesure n°8 : mieux affecter les enseignants titulaires et stagiaires afin de respecter au mieux l'intérêt des élèves

✓ Engagement tenu

Pour mieux guider leur entrée dans le métier, **40 emplois nouveaux sont consacrés à l'accompagnement des stagiaires à la rentrée 2016**. Pour les écoles de Saint-Denis, la part des postes réservés aux stagiaires a baissé de près de deux points entre 2014 et 2016, passant de 6,8% à 5%. De plus, le nombre de lauréats des concours ayant augmenté ces trois dernières années, la proportion des postes vacants, entre 2014 et 2016, a diminué de près d'un point pour le département, et de près de six points pour la ville de Saint-Denis. Cela se traduit, pour les écoles de Saint-Denis, par l'augmentation du nombre d'enseignants titulaires et une meilleure stabilité des équipes enseignantes.

Mesure n°9 : une meilleure organisation administrative

✓ Engagement tenu

Une nouvelle équipe dédiée uniquement à la circonscription de Saint-Denis a été créée lors de l'ouverture de la 3^e circonscription de Saint-Denis, en janvier 2015, avant d'être agrandie à la rentrée 2015, par l'octroi de trois postes supplémentaires. Les 600 000 € de dotations complémentaires promis pour renforcer l'attractivité des postes administratifs ont été alloués à l'Académie de Créteil en 2015, permettant une augmentation de l'indemnité mensuelle des agents, désormais au-dessus de la moyenne nationale. Enfin, l'académie a réorganisé ses services pour améliorer sa réactivité. La division des moyens et des personnels du 1^{er} degré a été restructurée avec la mise en place d'un service dédié notamment aux nouveaux enseignants et au remplacement. Le service de paie a été rénové avec mise en place d'une gestion intégrée pour les nouveaux arrivants ainsi que la création d'une mission de coordination de la paie.